



PREAVIS MUNICIPAL No 04-2020
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

ARRETE D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité doit maintenant présenter le nouvel arrêté d'imposition pour 2021. Notre Exécutif soulève une fois de plus que fixer un taux d'imposition à ce moment de l'année, soit en octobre, relève d'une grande prise de risque. En effet, notre budget 2021 n'est pas encore établi, de plus nous ignorons à ce jour le résultat final de la facture sociale et de la péréquation, puisque nous payons nos acomptes basés sur notre taux d'impôts de 2019 qui était de 77%.

Pour l'exercice 2020, le taux d'imposition s'élève à 75 %.

Dans sa majorité, la Municipalité de Saint-Barthélemy souhaite conserver un taux d'impôt de 75% pour 2021. Cette décision est quelque peu dangereuse, mais peu politiquement se comprendre, dans la mesure où il avait été décidé pour 2020 un taux de 75%. Cependant et à ce stade, nous constatons déjà que les liquidités sur notre compte courant baissent déjà de façon drastique et que certains budgets 2021 reçus, par exemple l'EFAJE, explosent littéralement. Un taux d'impôt de 75% est donc un pari risqué et pourrait engendrer dès 2022 une augmentation très importante.

Au vu de ce qui précède, notre Exécutif propose de maintenir notre taux d'impôt à 75 % pour 2021. Par cette décision, la Municipalité fait un effort auprès de sa population afin de ne pas alourdir les choses après le COVID, mais il appartiendra à notre législatif de décider.

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de St-Barthélemy

- Vu le préavis municipal No 04-2020
- Oûi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

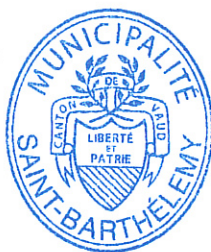
Décide

D'accepter l'arrêté d'imposition 2021 tel que présenté, comprenant un taux de **75 %** sur le revenu et la fortune.

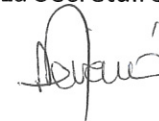
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


D. Dafflon



La Secrétaire


A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 septembre 2020